

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 34

N° 290

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2011

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ (deuxième lecture) - (n° 3180)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 290

présenté par
M. Goasguen, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 34

À la première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 512-4 de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« de l'avant-dernier »,

les mots :

« du sixième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement n° 18 à l'article 25, qui modifie le décompte des alinéas au sein de l'article L. 511-3-1 du CESEDA.